PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Madame le Maire débute cette séance en proposant la candidature de Madame Solène ALLANIC en tant que secrétaire de séance. Il n'y a pas d'objection.

Madame ALLANIC procède maintenant à l'appel des participants. Jeanne BECART « présente », Bertrand OLIVIERO « présent », Béatrice BODIN « présente », Thierry MARI « présent », Cécile PONY-VIGIER « présente », Thierry KOCH-CHEVALIER « présent », Julien MAGITTERI « présent », Charlotte BAQUET « présente », Benoit BAS « présent », Charlotte DENIZEAU-LAHAYE « présente », Allain MAIRE « présent », Bruno GUERRA « présent », Marc LAUNAY « présent », Nathalie LOUVEL « présente », Sylvie THOMAS-DURIER est absente et représentée par Thierry MARI, Sophie RECHSTEINER « présente », Nathalie BOINET « présente », Patricia SAVIN « présente », Benoit CUIGNET « présent », Grégoire VERSPIEREN « présent », Caroline FACY-LUIRARD « présente », Grégory DEBAUVE « présent », Aurélie DRESSAYRE « présente », Pierre-Louis BRIERE « présent », Solène ALLANIC « présente », Agnès DUMONT « présente », Norbert BUIL est absent et représenté par Agnès DUMONT, Yann BURSTEIN « présent », Yves MENEL « présent », Sylvie BOSSET « présente », Laurence DERMAGNE absente, Françoise GUYOT est absente et représentée par Philippe HERZOG, Philippe HERZOG « présent ».

01 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021
PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal du 30 juin 2021.

Monsieur MENEL indique que c'est la sixième ou septième fois qu'il répète la même chose, et qu'il le répète à la fois pour les élus et à la fois pour les personnes présentes sur les réseaux sociaux. Il explique qu'à l'époque de Jacques GAUTIER, lorsque les élus intervenaient lors du Conseil Municipal, leurs propos étaient repris dans le procès-verbal, et avant de rédiger ce procès-verbal les services de la mairie, sous l'autorité du Maire, demandaient à chaque élu si ses propos étaient correctement retranscrits. Or, une fois de plus, il n'a pas été interrogé quant à ses propos tenus lors du dernier Conseil Municipal. Il trouve cela dommage car c'est de la démocratie toute simple. Il ajoute cependant qu'il connaît les méthodes de Madame BECART et qu'ils en verront les conséquences dans la majorité ce soir. Ils n'approuvent donc pas le procès-verbal.

Madame le Maire en prend note.

Madame DUMONT souhaite prendre la parole.

Madame le Maire répond qu'ils le feront à la fin du Conseil Municipal.

Monsieur MENEL s'indigne et indique que Madame DUMONT a le droit de prendre la parole comme tout le monde.

Madame le Maire répond à Monsieur MENEL que c'est elle qui préside la séance et qu'ils vont donc passer au premier point de ce Conseil Municipal.

Monsieur MENEL prend de nouveau la parole.

Madame le Maire demande à Charlotte DENIZEAU, Déontologue, de procéder à un rappel à l'ordre.

Monsieur MENEL désigne Charlotte DENIZEAU par le terme de « chienne de garde ».

Madame BODIN s'émeut de l'emploi de tels propos en Conseil Municipal.

Monsieur MENEL présente ses excuses pour le mot.

02 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT ELECTION D'UN MAIRE-ADJOINT SUITE À VACANCE DE POSTE

Madame le Maire souhaite dans un premier temps apporter des précisions sur les conditions qui entourent cette élection.

Elle regrette la démission de Nathalie BOINET qui a souhaité, pour des raisons personnelles, quitter son poste d'adjoint en fondant sa décision sur une analyse du personnel qu'elle-même ne partage pas. Elle respecte cependant sa décision.

Elle continue et indique qu'elle déplore l'attitude d'un groupe de l'opposition, Utile pour Garches, qui a cru bon durant l'été de rendre publique une lettre dite « anonyme », du moins pouvait-elle l'être jusqu'à ce qu'elle soit diffusée sur la page Facebook de ce groupe qui a donc ainsi, sous prétexte de transparence et d'information, apporté du crédit aux propos d'un corbeau. Elle pense que la « ficelle est un peu grosse » et que, finalement, cette lettre n'est peut-être pas si anonyme.

Elle note également que, ce faisant, les élus du groupe Utile pour Garches contribuent à la défiance à l'égard des élus en portant préjudice au bon fonctionnement de la démocratie locale parce que si le débat est utile, la polémique, elle, est inutile et même néfaste. Elle a d'ailleurs pris la décision de porter plainte pour dénoncer ce procédé qui ne permet aucune réponse à la calomnie.

Quoi qu'il en soit, il lui semblait avoir apporté tous les éléments sur la situation du personnel communal au cours du dernier Conseil Municipal. Elle a pris la peine de répondre, dans le détail, à la question de Sylvie BOSSET, mais apparemment la volonté de polémiquer toujours, qui caractérise ce groupe, plus forte que sa volonté d'être réellement utile pour Garches, s'est encore manifestée, préférant prendre pour argent comptant le contenu d'une lettre anonyme plutôt que de se fier à la parole du Maire de Garches en Conseil Municipal.

C'est donc pour elle l'occasion de faire un point, une fois encore, pour dire que le personnel de la Ville, heureusement pour lui, ne vit pas dans la situation que se plaît à décrire l'auteur de cette lettre anonyme. Alors bien sûr, ils ont engagé une réforme de l'administration de la Commune, car tout change et qu'il faut en permanence pouvoir faire évoluer leur organisation pour répondre à la fois à de nouvelles exigences réglementaires, à l'évolution des attentes des Garchois, et à la modernisation du service public. L'arrivée de la nouvelle DGS, même si elle est maintenant en poste depuis presque 1 an, a permis d'entreprendre ces changements nécessaires. Alors oui, il faut du courage, de la détermination, et une organisation exemplaire pour mener cette politique qu'elle a voulue, qu'ils ont voulue. Toutes ces évolutions se caractérisent par une méthode, la concertation, elle tient d'ailleurs à saluer les efforts déployés par le Directeur Général des Services, Nadia ADJMI, pour installer un dialogue direct avec les agents et une relation de confiance avec les organisations syndicales qui sont consultées sur chacun des projets de réorganisation. Elle ajoute que la DGS a tout son soutien. Ainsi, les projets d'annualisation du temps de travail, qu'ils doivent mettre en œuvre d'ici le 1er janvier 2022 conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, ont été présentés lors du comité technique du 6 septembre dernier pour les services culture, assemblées, état civil, et jeunesse. Cette réorganisation résulte d'un important travail de co-construction mobilisant les agents, les chefs de service et les organisations syndicales. Et c'est donc tout naturellement que le comité technique a validé à l'unanimité ces réorganisations issues des propositions faites par les agents. La municipalité poursuit la concertation des agents des services techniques et des sports afin de pouvoir présenter le projet d'annualisation de leur temps de travail avant la fin de l'année, comme la loi l'oblige. Elle tient d'ailleurs à remercier les représentants du personnel, c'est pour elle le gage d'une démarche constructive dans laquelle la municipalité est engagée pour servir les intérêts de la collectivité, tout en servant, et c'est important, ceux des agents dont elle assure la représentation. Elle sait que les organisations syndicales sont là, au plus près des agents, elles leur prêtent une oreille attentive et bienveillante et permettent à la municipalité d'être alertée sur les difficultés qui peuvent se produire.

Elle ne doute pas que le groupe de Monsieur MENEL soit en mesure de comprendre que c'est en s'adressant directement aux personnes concernées, en étant en mairie, en voyant comment vivent les agents, qu'on obtient une vision juste et réaliste de la situation du personnel communal. Mais elle comprend bien que s'ils réalisaient ce travail de fond sur la question, sans doute les réponses ne leur permettraient pas de nourrir la polémique.

Elle indique maintenant à Monsieur OLIVIERO qu'elle lui laisse porter la parole de l'ensemble des élus de la majorité, qui ont compris les enjeux de la modernisation de cette administration au service des Garchois et les motivations de ceux qui la dénigrent. Elle ajoute que Monsieur OLIVIERO s'attachera, avant le vote, à donner la parole à la candidate pour qu'elle puisse présenter aux élus la façon dont elle envisage de gérer cette lourde délégation.

Monsieur MENEL constate que lui et son groupe sont sacrément mis en cause et qu'en outre Madame le Maire va faire une action juridique contre un groupe de l'opposition, ce qui est une première à Garches.

Madame le Maire précise à Monsieur MENEL que ce n'est pas contre le groupe qu'elle va déposer plainte, mais qu'elle va simplement porter plainte pour diffusion d'une lettre anonyme sur un site qui leur appartient.

Monsieur MENEL indique à Madame le Maire que c'est elle qui entretient la polémique. Il ajoute que tout ce qu'elle vient de dire concernant le personnel est faux. Il constate que Madame

BOINET a démissionné de sa délégation aux Ressources Humaines parce qu'elle est en contradiction avec Madame le Maire, alors qu'elle est élue depuis 20 ans et qu'elle a donc une expérience importante concernant le personnel municipal.

Madame le Maire n'est pas d'accord, elle précise que Madame BOINET était sur cette délégation depuis seulement un an et demi et que son poste est compliqué. Elle ajoute qu'elle a déjà discuté avec Madame BOINET et qu'elle ne souhaite pas mettre ce débat sur la scène publique car elle a de la pudeur et respecte la décision de Madame BOINET.

Monsieur MENEL estime que Madame BOINET fait preuve de courage et précise que beaucoup d'élus l'admirent.

Madame le Maire est consciente que Monsieur MENEL est mécontent du fait qu'elle porte plainte.

Monsieur MENEL répond qu'il prend simplement acte, et que cela ne s'est jamais produit auparavant. Il constate que Madame le Maire ne supporte pas la contradiction et la critique.

Il continue et évoque le fait qu'avec la Direction Générale des Services elle a « placardisé » le Directeur Financier. Il a également appris qu'au service RH ils sont actuellement 3 sur 6 à travailler. Il précise que même s'il est beaucoup moins présent en mairie que Madame le Maire, beaucoup de membres du personnel l'ont contacté et sont unanimes pour dire que l'ambiance est délétère.

D'autre part, des médecins généralistes à Garches reçoivent un nombre considérable de personnes travaillant à la mairie, et beaucoup d'entre elles sont en arrêt de travail en raison d'un burnout. Compte tenu qu'elles ne peuvent pas s'exprimer en interne, leur solution est donc de s'exprimer à travers un courrier. Il ajoute que ce problème se retrouve également au sein de certaines entreprises et que c'est un vrai sujet de démocratie.

Il évoque le fait que Madame DUMONT sort du groupe de Madame le Maire, que Madame BOINET démissionne de ses délégations ainsi que Monsieur CUIGNET. Il estime que tout ceci est un échec et que Madame le Maire a la lourde responsabilité, en un an et demi, d'avoir créé un climat délétère au sein de son personnel mais également au sein de sa majorité. Il évoque en outre le fait qu'elle va bientôt confisquer des délégations qui vont certainement lui revenir, à savoir la culture et les finances. Il lui demande de changer son slogan qui devrait être « Garches chez moi ».

Madame le Maire remercie Monsieur MENEL et lui indique qu'il est le polémiste le plus invétéré qu'elle connaisse, qu'il se complaît là-dedans, et que cela lui plaît de dire que la Commune a des problèmes. Elle précise que c'est la vie de toute organisation.

Elle ajoute qu'il est facile de dire que les médecins de Garches reçoivent de nombreuses personnes en burn-out. Cependant, elle invite Monsieur MENEL à venir avec elle dans les services. Elle explique qu'ils ont en effet des arrêts de travail mais se demande où sont les burn-outs. Elle lui indique que, même s'il le répète à l'envi, ce n'est pas la réalité. D'autre part, elle ajoute que si Monsieur MENEL avait été maire, ils savent très bien comment tout cela aurait été organisé.

Elle explique qu'en ce qui concerne Madame BOINET, son poste est compliqué, et même si elle ne met pas en doute ses capacités et son intelligence, il faut avoir du recul pour faire face,

et compte-tenu que Madame BOINET est une personne qui a une grande sensibilité et beaucoup d'empathie, cela a certainement rendu sa tâche difficile.

D'autre part, le constat que Madame BOINET a dressé était faux. Dans le cadre de la réorganisation une plus grande transversalité a été réintroduite et le fonctionnement est déjà meilleur. Il faut également se mettre en ordre de marche sur l'annualisation du temps de travail et cela doit être fait d'ici la fin de l'année, ils n'ont donc pas beaucoup de temps. Elle indique également qu'elle vient d'expliquer quelles étaient les méthodes mises en œuvre pour co-construire cette annualisation du temps de travail. Elle précise qu'ils n'avaient jamais vu une telle participation des agents à l'organisation de leur propre travail car la parole ne leur avait jamais été donnée.

Elle cite en exemple la mutualisation du service espaces verts et voiries, qui est sur le papier mais qui n'a jamais fonctionné, et qui pourtant fonctionne dans d'autres villes. La Commune remet donc un petit peu d'ordre et pour cela elle accompagne le changement.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'elle est sur le terrain, qu'elle rencontre les agents, qu'elle reçoit les organisations syndicales car, évidemment, elle a bien conscience que parfois certains agents n'auraient pas la facilité de venir lui parler. Elle estime que la meilleure façon d'être au courant de ce qui se passe au niveau de son personnel est d'avoir le retour des représentants du personnel qui sont également étroitement associés et qui sont au plus près des agents dans les différents services. Elle prend l'exemple d'un service au sein duquel il y avait aujourd'hui un blocage de la part du chef de service qui ne voulait pas voir arriver les organisations syndicales, ce qui est particulièrement étonnant.

Elle demande à Monsieur MENEL sur quelle planète il vit et lui précise qu'elle-même vit au sein de cette municipalité, 10 heures par jour, et qu'elle connaît bien ses agents.

Elle précise qu'elle va assurer la publicité du bilan de l'action que la Commune a mise en œuvre depuis 18 mois, même si cela dérange certaines personnes. Elle indique à Monsieur MENEL que si les agents étaient en si mauvais état, ils n'auraient pas été en capacité d'accompagner toutes les mesures qui ont été mises en place. Le document décrivant le bilan des différentes actions fait 4 pages et demi, et ce bilan montre bien que la Commune a œuvré pour le bien des Garchois et de la Ville, et tout cela résulte du fait qu'elle est une ancienne élue, avec de l'expérience des RH.

Madame le Maire répète que tout se passe bien au sein de la municipalité, que son personnel n'est pas en souffrance, ni maltraité, comme Monsieur MENEL souhaite le faire croire au-travers de ses propos qui ne reposent sur rien.

Madame DUMONT indique à Madame le Maire que, compte-tenu qu'ils viennent d'entendre son avis de manière détaillée, il serait légitime que Madame BOINET puisse également s'exprimer.

Madame le Maire lui répond qu'elle n'a pas besoin d'elle pour savoir si elle doit ou non donner la parole à Madame BOINET. Elle donne la parole à Madame BOINET.

Madame BOINET souhaite dire à quel point elle a aimé ses fonctions de Maire-adjointe, et tout particulièrement ses délégations à la culture et aux ressources humaines.

Le 28 juin dernier, elle a cependant écrit à Madame le Maire et au Préfet des Hauts-de-Seine pour démissionner de son poste d'adjoint et rester conseillère municipale. En raison des vacances, il lui a été demandé d'attendre le Conseil Municipal d'aujourd'hui pour officialiser cette démission qui a été depuis acceptée par le Préfet.

Elle tient à dire tout de suite que cette décision n'est pas liée à une maladie, à une fragilité personnelle, ou encore à une sensiblerie déplacée, comme elle l'a entendu dire. Au contraire, il s'agit d'une décision mûrement réfléchie qu'elle n'a pas prise sans regrets. Mais depuis plusieurs mois elle a constaté un mal-vivre du personnel qui s'est manifesté de différentes façons. Oui, des burnouts, des dépressions, des départs, des demandes de mutation. Et dans le cadre des rendez-vous qu'elle a accordés régulièrement au personnel, elle a vécu, en tant que témoin direct, cette situation, accompagnée de pleurs, de déprime et de découragement, dans une atmosphère générale d'anxiété et de stress, ressentie par tous les agents. Cela n'était pas lié à l'impact de la crise sanitaire, mais résultait d'une gestion des personnels désormais purement comptable et déshumanisée. Or, en tant qu'adjointe, elle n'a pas été entendue, et on ne lui a pas laissé les moyens d'apporter des réponses humaines et positives à ces situations. On a même parfois fait barrage aux solutions adaptées qu'elle voulait apporter.

Dans ces circonstances, elle ne s'est plus sentie en situation d'exercer ses délégations selon la déontologie qui est la sienne et ses valeurs morales profondes, comme elle l'a fait durant ces 13 précédentes années au sein de ce Conseil en tant que questeur et en tant que Maire-adjoint. Aussi, elle a préféré quitter ses fonctions.

Elle assure l'ensemble de ses collègues qu'elle tient à demeurer une conseillère municipale ouverte sur la Ville et ses habitants, et fidèle à ses engagements.

Elle informe en outre l'assemblée aujourd'hui que, par souci de cohérence, elle quitte la majorité municipale et sera désormais au sein du Conseil Municipal en tant que non-inscrite.

(Applaudissements)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO pour reprendre le cours de ce Conseil.

Monsieur OLIVIERO indique que, dans le cadre de ce rapport, le groupe Garches C'est Vous propose pour la candidature à ce poste de Maire-adjoint Madame Charlotte DENIZEAU-LAHAYE. Il invite Madame DENIZEAU à prendre la parole.

Madame DENIZEAU-LAHAYE souhaite en premier lieu remercier Madame le Maire de sa confiance puisque c'est un grand honneur pour elle d'être sollicitée pour prendre en charge cette délégation aux ressources humaines.

Elle voudrait en second lieu, avant de se présenter brièvement et surtout de présenter les lignes directrices de la façon dont elle envisage d'assumer cette responsabilité, saluer le travail accompli par Nathalie BOINET qui a accompli cette mission avec professionnalisme, dévouement, empathie - et ce n'est pas une critique - auprès des agents, et souhaite qu'elle soit ici chaleureusement remerciée au nom de tous les élus.

Elle continue en se présentant et explique qu'elle n'est pas chef de gare, même si son mari travaille à la SNCF, qu'elle est Docteur en droit public, titulaire du Certificat d'aptitudes à la profession d'avocat, maître de conférences en droit public à l'Université Panthéon-Assas, et

qu'elle enseigne le droit public sous toutes ses formes depuis une vingtaine d'années, droit administratif, droit de la fonction publique, droit des collectivités territoriales, droit de l'urbanisme. Son goût pour le droit public, la chose publique, est très ancien, et elle s'est engagée en politique en 2014 dans l'équipe de Jacques GAUTIER car elle était, et elle est encore convaincue, et c'est ce qui elle espère les rassemble tous ici, que la politique locale donne un sens très concrètement aux notions d'intérêt général, aux notions de service public. L'idée est que les élus locaux sont au service des administrés et ils œuvrent pour un bien commun, mais à une échelle humaine, sur un territoire délimité où l'on connaît, on l'on rencontre ses concitoyens. Elle n'est pas encartée, elle n'est pas rattachée à un parti politique car c'est précisément l'action locale et son engagement au service de sa ville qui ont motivé ici son engagement local.

Servir l'intérêt public, l'intérêt général local, est aussi la force qui anime les agents de la Commune. À Garches, comme dans les autres collectivités locales, mais peut-être plus qu'ailleurs en raison de l'esprit très village de la Commune, les agents sont au service des Garchois, ils œuvrent au quotidien pour leur bien-être et pour leur offrir un cadre de vie agréable. La petite enfance, le service scolaire, la voirie, les espaces verts, le sport, les événements, la culture, la sécurité, les services de l'urbanisme, les RH - elle espère n'oublier personne - sans les agents qui travaillent, rien de ce qui est réalisé dans la Ville ne pourrait être accompli.

Concernant sa méthode dans l'exercice de cette fonction, elle va s'employer à suivre une idée qui peut paraître un peu simple, voire simpliste, mais comme les histoires les plus courtes, peut-être que les idées les plus simples sont les meilleures, c'est que quand les agents sont heureux, épanouis, valorisés dans leurs missions, quand ils trouvent du sens à leur travail, c'est la vie de la collectivité, donc celle des Garchois, qui va y gagner. Quand les services sont efficaces, quand ils sont réactifs, positifs, c'est la vie locale de tous, des agents comme des administrés, et d'ailleurs beaucoup d'agents sont des administrés ici, qui s'en trouve confortée et qui s'en trouve grandie. Donc, c'est un cercle vertueux, une dynamique positive, qui existent déjà, et qu'elle aura à cœur d'entretenir et de faire croître. Veiller au bien-être et à l'épanouissement des agents, et à chacun d'eux, cela ne signifie pas immobilisme et conservatisme, et dans cette logique certaines réformes, comme cela a été dit il y a des contraintes législatives et réglementaires, ont dû être menées et doivent être menées, dans une optique de modernisation mais aussi une optique de meilleure organisation, une optique d'efficience.

Cela a déjà commencé, cela a été rappelé, avec le travail sur l'annualisation du temps de travail des agents qui sera appliquée à l'ensemble des services d'ici décembre 2021. Ce premier chantier est sous-tendu par la volonté d'assurer l'équité entre les agents de la Commune de Garches.

Le second chantier c'est la remise à plat du régime indemnitaire avec l'établissement de fiches de poste, et là aussi c'est une perspective d'équité mais aussi une perspective d'accessibilité, de lisibilité et de transparence.

Ces deux chantiers sont réalisés en étroite collaboration avec les agents qui sont informés, qui sont associés durant toute la procédure, et aussi en concertation évidemment avec les représentants des organisations syndicales. Elle fait déjà savoir aux agents que sa porte leur sera toujours ouverte. La réalisation de ces deux chantiers, annualisation et régime indemnitaire, est un prérequis pour ensuite envisager un travail de fond au service des agents, comme par exemple la mise en place d'une offre de formation qui sera ouverte à tous, et tous ceux qui le

souhaiteront seront accompagnés vers les formations qui vont enrichir leur savoir, leurs compétences, et leur permettre d'évoluer dans la carrière.

Ces 3 thématiques sont celles du moment mais cela n'éclipse pas, bien sûr, les autres domaines courants des RH qui sont concernés, la stratégie de recrutement des personnels, la gestion de la mobilité, le déroulement de la carrière, les questions de santé, d'hygiène, de bien-être au travail, et enfin le dialogue avec les organisations syndicales. La tâche est vaste, mais elle sait qu'elle pourra compter sur Marc LAUNAY, conseiller municipal, délégué aux RH en la matière, très expérimenté en la matière, avec qui elle compte travailler main dans la main, et elle pourra compter aussi sur la Directrice Générale des Services, Madame ADJMI, sur le service DRH qui est dirigé par Alain LEGER, et puis aussi elle pense, dans un esprit coopératif, sur l'ensemble des agents et sur les syndicats dans une démarche constructive.

Pour terminer, elle souhaite dire, en tout cas elle espère - elle indique se trouver peut-être utopiste - mais qu'au-delà de leurs différences, qui font quand même leur richesse, ils sont tous animés ici, élus de la majorité, élus de l'opposition, agents publics territoriaux qui sont ici, agents qui ne sont pas ici ce soir, par l'idée de servir l'intérêt général et par l'idée de mettre leur action et leurs actions au service de tous les Garchois, et cette unique intention qui devrait être leur fil conducteur principal, doit continuer à les rassembler et les faire travailler.

(Applaudissements)

Madame le Maire remercie Madame DENIZEAU-LAHAYE pour ce discours très constructif qui leur permet d'envisager sereinement l'avenir et précise qu'elle savait pouvoir lui faire confiance.

Monsieur OLIVIERO invite les élus à procéder au vote en bonne et due forme. Au regard de la situation et pour éviter toute contestation, il propose d'effectuer ce vote tel que la loi le prévoit, à savoir avec une urne et à bulletin secret.

Monsieur MENEL indique à Madame le Maire que la plaidoirie de Madame BOINET, avocate, était implacable. Il remercie Madame BOINET pour son courage. Il ajoute qu'ils veulent également être constructifs et ouverts pour travailler ensemble, dans cette optique ils proposent donc la candidature de Madame BOSSET. Compte tenu de l'ambiance décrite par Madame BOINET il estime qu'ils ont besoin de quelqu'un d'empathique, gentil, courageux, et qui connaît la mairie, ce qui est justement le cas de Madame BOSSET.

Madame le Maire indique que ce n'est pas sympathique pour Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Monsieur MENEL répond qu'il n'a rien dit contre Madame DENIZEAU-LAHAYE, qu'elles ont certainement, avec Madame BOSSET, les mêmes qualités, à un très grand degré, ce dont il serait ravi. Cependant, ils souhaitent porter la candidature de Madame BOSSET, au nom de Garches, du bien-être de Garches, et des employés municipaux. Il précise qu'ils s'inscrivent également dans cette logique-là qu'ils estiment tout à fait normale.

Madame le Maire en prend note et ajoute qu'il n'y a certainement pas beaucoup de municipalités où l'opposition a un poste d'adjoint au Maire.

Madame BODIN indique à Monsieur MENEL que la plaidoirie de Madame DENIZEAU-LAHAYE était également d'un très bon niveau et qu'elle montre qu'elle assurera largement le programme.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil des jeunes de rester assis le temps de procéder à l'élection du Maire-adjoint. Elle propose que Monsieur MAIRE rejoigne l'équipe afin de procéder aux opérations de vote. Elle demande ensuite que Madame BOSSET, malgré qu'il y ait peu de chance qu'elle soit élue, présente sa feuille de route puisqu'elle est candidate.

Madame BOSSET remercie Madame le Maire pour son encouragement. Elle explique qu'elle est à son 3ème mandat, qu'elle a effectué différentes responsabilités à la fois dans les affaires scolaires, dans le domaine de la santé, et qu'auparavant elle était conseillère municipale sans avoir de délégation propre. Elle pense connaître le fonctionnement de la mairie, elle est à l'écoute, elle est quelqu'un qui va au-devant des autres, et elle n'est pas sûre qu'il y ait besoin d'avoir un CV de 15 pages pour pouvoir prendre en compte les problèmes des uns et des autres. Elle précise qu'elle ne va pas montrer son CV. Elle ajoute que sa candidature a pour but de répondre aux problèmes qui remontent par différents moyens, et elle pense qu'il est intéressant que quelqu'un avec une expérience du milieu collectif, des territorialités, puisse apporter son approche.

Madame le Maire estime que tout cela est insuffisant pour justifier d'une candidature de cette importance.

Déroulement du vote :

Monsieur MAIRE appelle les élus pour le vote :

Jeanne BECART	a voté
Bertrand OLIVIERO	a voté
Béatrice BODIN	a voté
Thierry MARI	a voté
Cécile PONY-VIGIER	a voté
Thierry KOCH-CHEVALIER	a voté
Julien MAGITTERI	a voté
Charlotte BAQUET	a voté
Benoit BAS	a voté
Charlotte DENIZEAU	a voté
Allain MAIRE	a voté
Bruno GUERRA	a voté
Marc LAUNAY	a voté
Nathalie LOUVEL	a voté
Thierry MARI pour Sylvie THOMAS-DURIER	a voté
Sophie RECHSTEINER	a voté
Nathalie BOINET	a voté
Patricia SAVIN	a voté
Benoît CUIGNET	a voté
Grégoire VERSPIEREN	a voté
Caroline FACY	a voté
Grégory DEBAUVE	a voté
Aurélie DRESSAYRE	a voté
Pierre-Louis BRIERE	a voté

Solène ALLANIC	a voté
Agnès DUMONT	a voté
Agnès DUMONT pour Norbert BUIL	a voté
Yann BURSTEIN	a voté
Yves MENEL	a voté
Sylvie BOSSET	a voté
Laurence DERMAGNE	ne vote pas car n'a pas de pouvoir
Philippe HERZOG	a voté
Philippe HERZOG pour Françoise GUYOT	a voté
TOTAL	**32 bulletins**

Résultat :

Madame DENIZEAU	13 voix
Madame BOSSET	4 voix
Bulletins blancs	13
Bulletins nuls	2

La majorité des suffrages ne semblant pas atteinte, un deuxième tour est requis par certains élus.

Madame le Maire indique qu'elle a vérifié le règlement de l'assemblée, elle cite donc l'article 21 concernant les votes : « *Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages. Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés. Seuls les suffrages pour ou contre sont considérés comme tels. Un refus de prendre part au vote ou une abstention ne sont pas pris en considération dans le résultat du scrutin. En cas de partage, sauf le cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.* »

Elle indique ensuite que, puisque les résultats montrent que 13 voix sont exprimées pour Madame DENIZEAU et 4 voix pour Madame BOSSET, cela signifie donc que 17 suffrages sont exprimés et qu'avec 13 votes pour Madame DENIZEAU, celle-ci est élue. Un deuxième tour n'est pas nécessaire.

(Applaudissements)

Madame DENIZEAU-LAHAYE espère, pour toutes les personnes qui ont voté blanc, que d'ici un an ce qu'elle les aura convaincues de son travail. Elle précise qu'elle ne le prend pas à titre personnel, elle sait que la politique locale est très dure. Elle estime qu'ils forment tous une équipe et qu'elle n'essaiera pas de savoir quel a été le vote de chacun. Ils continueront de travailler tous ensemble, elle ne souhaite pas qu'il y ait de désunion. Elle espère qu'à l'avenir ce qu'ils vont accomplir ensemble donnera l'image d'une majorité unie.

Madame le Maire ajoute que cette élection laisse un goût amer, cependant ils sont une équipe et elle souhaite rappeler la satisfaction des Garchois. Elle indique qu'elle a été élue avec une majorité écrasante au mois d'avril 2019 par le Conseil Municipal, qu'elle a ensuite été élue un an plus tard avec 60 % des voix au premier tour, et qu'à l'occasion de l'élection départementale, dans sa propre ville, elle a fait 14 points de plus qu'aux municipales, en un an, puisqu'elle a atteint 74 % des voix. Elle y voit donc un encouragement. Elle est consciente toutefois qu'au sein de la majorité il y a peut-être des états d'âme qu'il va falloir prendre en compte, mais elle

souhaite rappeler que le travail que la municipalité réalise au service des Garchois est apprécié, et que c'est cela qui doit les motiver au premier chef.

Madame le Maire annonce maintenant une suspension de séance afin de présenter les membres du Conseil Municipal des jeunes. Elle donne la parole à Madame ALLANIC et précise qu'elle a été une cheville ouvrière avec Madame PONY-VIGIER et le service jeunesse et sports, son chef de pôle Madame RUFFAUX, et bien sûr le référent en la personne de Monsieur RIVALLANT. Elle les remercie pour tout leur travail si bien accompli.

SUSPENSION DE SEANCE
(Applaudissements)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil des jeunes qu'ils attendent leurs propositions et leur demande de bien travailler dans les groupes et de faire remonter leurs propositions qu'ils ont hâte de connaître. L'interruption de séance étant terminée, Madame le Maire propose de passer au rapport suivant.

03 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX MAIRE, MAIRES-ADJOINTS, ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire indique qu'il s'agit simplement de traduire l'élection de Madame DENIZEAU puisque la délibération doit être nominative, et qu'ils vont donc pouvoir remplir cette fiche qui précise les taux d'indemnisation des maires-adjoints, qui n'ont pas changé bien sûr par rapport à la situation antérieure. Elle soumet donc ce rapport au vote.

Monsieur MENEL demande s'il s'agit de la rémunération sur l'année 2021 et s'il y a un questeur ou pas. Donc plus de questeur plus de syndic

Madame le Maire répond que pour l'instant il n'y a plus de questeur mais qu'ils prévoient ce poste. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 1 vote contre de Monsieur BUIL.Ce rapport est adopté.

04 DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UNE RESERVE CITOYENNE GARCHOISE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique que c'est un engagement de la Ville qui entend créer une réserve citoyenne sur un principe de constat. La Commune a fait le constat durant la période Covid, période difficile pour la population à tous les niveaux, qu'elle pouvait compter sur des personnes volontaires dans un certain nombre de domaines, à savoir sur les plateformes d'aide, sur la manufacture pour les masques, et au centre de vaccination.

Il indique qu'il leur a paru indispensable de faire un travail pour fédérer ces administrés qui pouvaient éventuellement être volontaires afin de réaliser un certain nombre de missions dans certains concepts : renfort du service public dans le cadre municipal, actions d'intérêt public en

termes de valeurs solidaires et sociales. La municipalité est consciente de l'isolement des personnes et ce type d'aide est souvent nécessaire.

La Commune a considéré qu'il était important de pouvoir rebondir sur cette situation, de ne pas laisser partir ces personnes qui étaient disponibles. Toutes ne seront pas encore disponibles, mais c'est un geste supplémentaire qui n'a rien à voir avec la réserve communale de sécurité civile qui, elle, appartient à la Commune au sein même de ses effectifs. Ce geste permet justement à l'ensemble de la population de pouvoir participer, si elle le souhaite, à ces actions au profit des personnes en difficulté ou à des actions municipales qui leur seront proposées.

Afin de cadrer cette mission qui est réservée d'ailleurs au service des assemblées, il est proposé une charte ainsi qu'un règlement intérieur. Cette mission est basée sur le volontariat, les personnes peuvent s'inscrire quand elles le souhaitent, donner leur temps, donner aussi leurs disponibilités ainsi que le souhait des actions qu'elles souhaitent mener. Ce cadrage était également nécessaire afin qu'il n'y ait pas de débordements et afin de rappeler un certain nombre de règles, dont l'essentielle qui est la confidentialité dans le cadre humain.

Monsieur BURSTEIN indique que leur groupe votera pour ce rapport. Cependant, concernant l'article 4.3 qui stipule que la démission du bénévole doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire, il estime que ce n'est pas équitable car le Maire a la possibilité de notifier un bénévole qu'il ne fait plus partie de la réserve citoyenne par les moyens qui sont jugés adaptés.

Madame le Maire répond qu'en effet, en droit, on appelle cela le « parallélisme des formes ». Elle ajoute qu'il n'y a aucun problème pour apporter cette modification mineure qui permet de respecter ce principe de droit fondamental.

Monsieur MENEL confirme les propos de Monsieur BURSTEIN pour leur groupe, à savoir que c'est une belle initiative qui faisait d'ailleurs partie de leur projet et à laquelle ils souscrivent totalement. Il remercie les jeunes qui vont s'investir. Il demande si des moyens matériels et financiers sont prévus car ce n'est pas indiqué dans le rapport.

Madame le Maire répond qu'ils vont déjà lancer le recrutement et ensuite, suivant le nombre de personnes recrutées, ils détermineront les moyens pour donner de la visibilité et identifier cette réserve citoyenne dans la Ville, sur les opérations auxquelles ces personnes voudront bien être associées. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

05 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT D'AUDIT FINANCIER DE LA DGFIP DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE CERTIFICATION DES COMPTES DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique qu'il s'agit de prendre acte de ce rapport d'audit financier que la DGFIP les a aidés à construire dans un processus de certification des comptes. C'est un souhait que la Commune a exposé, ce qui a permis à la Ville, dès 2021, d'engager une démarche d'amélioration de la qualité et de la fiabilité des comptes en s'inscrivant dans ce dispositif de

certification. Dans ce contexte, la Direction Départementale des Finances Publiques a diligenté un audit de qualité des comptes de la Commune sur le modèle des travaux réalisés dans le cadre de l'expérimentation des audits.

Cet audit financier est un préalable au processus de certification des comptes de la Commune mais c'est aussi un début sur le principe, c'est un socle sur un engagement général qui permettra à partir de là de pouvoir participer à un certain nombre de travaux d'avancement sur la comptabilité, à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), ainsi que sur le principe de l'engagement sur la M57 en 2022.

Cet audit démontre que la Ville de Garches est soumise à un certain nombre de recommandations dans certaines démarches d'amélioration de la qualité, et elle s'engage sur le principe de mettre des actions en place tout au long des années 2021 et 2022 en vue d'engager ce principe de certification des comptes.

Madame le Maire précise que c'est une démarche dans laquelle la Commune s'est inscrite et qui lui permet, grâce à la DGFIP, de pouvoir partir sur une base sûre et solide, sans vouloir critiquer ce qui était fait auparavant, et de pouvoir être sûre, dès lors qu'elle est engagée dans cette certification des comptes, du niveau de qualité de ses process. Elle évoque le tableau mentionnant les points forts et les points faibles, et indique qu'ils savent aujourd'hui où porter leurs efforts pour améliorer leurs process et être en bon ordre de marche après avoir respecté le calendrier communiqué par la DGFIP, et faire en sorte que leurs comptes puissent être certifiés, ce qui sera un signe de transparence et d'efficacité dans la gestion des finances de la Ville, et qui facilitera aussi le travail des services en interne.

Monsieur HERZOG indique qu'il abonde dans le sens de Madame le Maire. Il explique que l'audit de la DGFIP est parfois sévère puisqu'il souligne certaines imperfections dans les comptes de la Commune jusqu'à présent et dans la manière dont elle était organisée. Mais le mérite de ce rapport est justement de pointer les améliorations, ce qui de leur point de vue est largement positif. L'objectif est d'arriver à une plus grande sécurité financière et une plus grande transparence dans les comptes de la Commune. Il pense qu'il faut avoir un regard positif sur cette démarche. Il ajoute qu'ils voteront ce rapport. Par contre, compte tenu de la masse de travail pour faire évoluer toute cette comptabilité, ils espèrent qu'un recrutement va venir renforcer les ressources, au moins temporairement, le temps que tout cela soit mis en place.

Madame le Maire répond qu'ils ont déjà avancé, malgré le départ de Monsieur MASSE, et qu'ils ont avancé grâce à l'investissement de Christine RODRIGUEZ qui, avec son grade d'attachée principale d'administration, a fait un excellent travail en lien avec la DGFIP. Elle ajoute que puisque Monsieur MASSE est parti, Madame RODRIGUEZ restera responsable du service des finances, et que la Commune va recruter un responsable du pôle support et moyens qui chapeautera notamment le service financier. Madame le Maire tient donc à rassurer Monsieur HERZOG et lui indique que la Commune se dote des moyens pour faire avancer ce dossier.

Monsieur MENEL souhaite revenir sur le vote de Madame DENIZEAU et indique à Madame le Maire qu'on ne peut nier qu'il y a un sujet de majorité.

Madame le Maire répond à Monsieur MENEL qu'il est hors-sujet et lui demande un petit peu d'ordre.

Monsieur MENEL souhaite savoir si Monsieur OLIVIERO est chargé des finances.

Madame le Maire lui répond que Monsieur OLIVIERO, qui est premier adjoint, est en charge de rapporter le budget puisque Monsieur CUIGNET était rapporteur du budget.

Monsieur MENEL indique que ce rapport ne concerne pas le budget mais que c'est un audit sur les finances. Il estime donc que Monsieur OLIVIERO est hors-sujet. Il demande donc si désormais, lorsqu'il y aura des sujets sur le budget ou sur des problèmes techniques ou juridiques, c'est Monsieur OLIVIERO qui sera en charge du dossier.

Madame le Maire demande à Monsieur MENEL s'il a une question sur le fond, car elle constate qu'il est toujours dans la forme.

Monsieur MENEL lui répond que cela concerne l'organisation de la majorité et qu'il est important qu'ils soient tenus au courant.

Madame le Maire demande à Monsieur MENEL de ne pas s'occuper de l'organisation de la majorité. Elle lui répète que Monsieur OLIVIERO sera désormais en charge de ce poste de rapporteur du budget et que, comme par le passé, il aura à répondre comme le faisait Monsieur CUIGNET aux questions qui tournent autour de la matière budgétaire et donc financière, car les deux sont quand même un petit peu liés. Elle lui demande à nouveau s'il a une intervention concernant le fond et ce qu'il pense de ce rapport d'audit.

Monsieur MENEL répond que le rapport est implacable et que si le même style d'audit était réalisé dans une entreprise privée, ce ne serait pas bon du tout, le conseil d'administration ferait démissionner le Président ou le Directeur Général.

Madame le Maire constate donc que Monsieur MENEL la félicite d'avoir engagé cette démarche.

Monsieur MENEL lui précise qu'il ne la félicite pas puisque cela concerne sa gestion au cours de l'année 2020. Concernant l'audit, il reprend la première remarque qui est selon lui est terrible et qui donne le ton de l'enquête : « *À la clôture de l'exercice 2020, il n'est pas possible de disposer d'une image à jour et régulière de l'ensemble du patrimoine de la collectivité.* » Selon lui, cela reflète un vrai problème de leadership. Il rappelle à Madame le Maire que c'est bien elle qui est concernée par l'exercice 2020. Il continue et cite une autre phrase : « *non respect des durées prévues dans les délibérations* », ce qui veut dire que les engagements pris par le Conseil Municipal ne sont pas suivis, « *absence d'amortissement sur de nombreux biens, ainsi que la présence de sur-amortissements* », il se demande pourquoi il y a des sur-amortissements et espère que Monsieur OLIVIERO pourra lui répondre, « *de nombreux travaux en cours "anciens" restent présents à l'état de l'actif.* » En ce qui concerne les travaux, il indique qu'ils ont constaté des travaux dans la maison de la Direction Générale des Services, ils souhaitent donc avoir, dans un souci de transparence, le détail des travaux, la liste des entreprises, et les sommes investies dans la maison de la Direction Générale des Services mise à disposition de la DGS. Compte tenu que c'est de l'argent public, il estime que ça peut être rapide.

Madame le Maire demande à Monsieur MENEL s'il va lui faire la lecture complète de l'audit.

Monsieur MENEL précise à Madame le Maire qu'elle n'a pas le droit de lui couper la parole. Il continue et reprend la phrase : « *de nombreux travaux en cours "anciens" restent présents à l'état de l'actif* », « *certaines sorties n'ont pas été intégrées par le comptable* », « *présence de biens à amortir sans amortissements* ».

Madame le Maire s'indigne du fait que Monsieur MENEL lise toutes les pages de l'audit.

Monsieur MENEL demande à Madame le Maire de ne pas l'interrompre et souhaite aller jusqu'au bout de son intervention.

Madame le Maire lui demande d'accélérer.

Monsieur MENEL lui demande si elle est pressée et précise que cela concerne quand même l'argent du citoyen.

Madame le Maire répond qu'il n'a pas besoin de le lui rappeler.

Monsieur MENEL continue de citer l'audit : « *imputation à tort de certaines charges d'entretiens en immobilisation* ». D'autre part, il évoque un sujet important concernant le Covid, à savoir qu'il y a eu 3 000 000 € d'enveloppe pour le Covid, il souhaiterait avoir le détail de cette somme en investissement et en fonctionnement. Il remercie d'ailleurs Monsieur CUIGNET de leur avoir communiqué mais ajoute qu'ils souhaiteraient la suite car ils sont très loin des 3 000 000 € et que certains chiffres lui paraissent un peu sur-estimés. Ils aimeraient également avoir, par délégation, un reporting des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, ce qu'ils n'ont pas.

Madame le Maire lui répond qu'ils ne l'ont jamais eu. Elle rappelle d'ailleurs à Monsieur MENEL qu'il était auparavant premier adjoint.

Monsieur MENEL rappelle à Madame le Maire qu'elle était deuxième adjoint.

Madame le Maire lui précise qu'elle n'était pas en charge des finances.

Monsieur MENEL lui répond qu'il faut assumer la majorité d'avant dans laquelle ils étaient tous les deux. Il rappelle à Madame le Maire que l'exercice 2020 la concernait. Il continue et indique qu'il a demandé le bilan des dépenses en lots d'appels d'offres qui n'ont pas été effectués sur 2020 et 2021, ceci afin de voir si les seuils d'appels d'offres ont été respectés, et qu'il ne l'a toujours pas reçu. Il réitère donc sa demande concernant le détail de ces dépenses avant d'avoir éventuellement recours à des formules juridiques plus appropriées à l'encontre de Monsieur OLIVIERO et de Madame le Maire. Il estime que s'ils ne reçoivent pas ces chiffres dans les 24 heures c'est qu'il y a un vrai problème. Il rappelle d'autre part à Madame le Maire que beaucoup d'entreprises de Rueil sont intervenues sur les chantiers et, compte tenu qu'il a été conseiller départemental à Rueil, il connaît beaucoup de monde là-bas.

Madame le Maire interrompt Monsieur MENEL et lui indique que ce qu'il fait est grave car il jette l'opprobre et la suspicion, et il n'est pas possible de se comporter ainsi au sein d'une assemblée délibérante. Elle ajoute qu'il peut raconter ce qu'il veut en ville mais qu'il ne peut pas porter des accusations aussi graves au sein de ce Conseil Municipal. Elle lui demande pourquoi il n'est plus possible de faire travailler une entreprise rueilloise. Elle s'indigne du fait que Monsieur MENEL donne une image déplorable du fonctionnement de cette assemblée, ce qui est lamentable. Elle pense d'ailleurs aux Garchois qui les regardent. Elle ajoute qu'il prend cet audit à sa façon, mais qu'il n'a pas compris ce qu'est l'audit de la DGFIP. Elle lui explique que la Commune a des process, qu'elle est engagée dans une certification des comptes, et qu'avant de s'engager dans cette certification elle a eu besoin de savoir si ses process étaient fiables et sécurisés pour ses finances. Le but n'est donc pas de critiquer ce qui était fait avant,

comme elle l'a annoncé en préambule. Il était nécessaire que la Commune soit en ordre de marche pour pouvoir avoir une certification des comptes, ce qui va être fait et qui est formidable, elle estime que Monsieur MENEL devrait donc s'en réjouir. Elle lui demande pour une fois d'être constructif et utile.

Monsieur MENEL constate que Madame le Maire ne supporte pas la critique, il lui reproche en outre de lui couper la parole.

Madame le Maire lui répond qu'il est épuisant.

Monsieur MENEL précise qu'il attend simplement des réponses à ses questions. D'autre part, il indique que l'audit de l'exercice 2020 n'est pas bon. Ils prennent acte que des améliorations importantes doivent être réalisées auxquelles ils auront plaisir à participer.

Madame le Maire répond qu'elle lui a déjà envoyé sa réponse mais qu'elle va lui renvoyer. Elle lui précise à nouveau qu'il n'a pas bien compris car cet audit concerne bien 2020 mais les process n'ont pas été mis en place en 2020, ils fonctionnent depuis des années, sous la houlette de l'ancien Directeur Général, de l'ancien Directeur des finances et de l'ancien adjoint au Maire en charge des finances. C'est donc pour cette raison qu'elle a souhaité avoir cette certification des comptes afin de pouvoir avancer vers plus de sécurité et de fiabilité des comptes de la Commune. Ce rapport ne requiert pas de vote, il en est donc pris acte.

06 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO souhaite donner une réponse brève, en risquant éventuellement de subir les foudres du déontologue de l'assemblée, et précise d'ailleurs que cette réponse n'est pas polémique. Il évoque les propos du groupe de Monsieur MENEL indiquant qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un CV de 15 pages pour pouvoir présenter une personne, il a retenu l'image et la renvoie vers lui. Il précise qu'il n'a pas non plus la chance d'avoir un CV de 15 pages mais qu'il a la chance de s'intéresser à la chose publique et que, même s'il n'a pas toutes les compétences d'un financier, ce qu'il est le premier à reconnaître, il a travaillé suffisamment longtemps auprès de cette assemblée pour essayer d'en comprendre un certain nombre d'arcanes. Il espère également, même si l'image du vote de ce jour a pu déstabiliser certaines personnes, qu'il trouvera également les mêmes soutiens au sein de son équipe, et qu'il les a toujours trouvés à chaque fois qu'un sujet qui pouvait être collégial permettait d'apporter, en complémentarité de celui qui en est le porteur, les connaissances, les compétences, et la volonté d'aider de toutes celles et ceux qui peuvent l'entourer. Il ajoute que c'est peut-être un vœu pieux mais avoue qu'il a accepté cette mission dans ces termes-là et espère ne pas être déçu. Il ajoute qu'il souhaitait préciser ces points par rapport à sa présence sur ce *simple* rapporteur du budget.

Il explique que la Ville de Garches entend se doter d'un règlement budgétaire et qu'il est compréhensible qu'au regard de l'audit ce soit un élément supplémentaire indispensable afin de clarifier, rationaliser, et travailler toute l'organisation budgétaire et comptable.

Il rappelle que ce principe est obligatoire dans un certain nombre d'établissements publics tels que le Département, les Régions, et qu'il n'est que recommandé pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

La Ville entend suivre les préconisations de l'audit et, à partir de là, dérouler une approbation de règlement budgétaire et financier tel qu'il est proposé dans ce rapport.

Il explique que c'est un outil socle qui vient en complément de la partie audit puisqu'en fait c'est une image à temps donné pour cet audit. Cette image à temps donné porte aussi sur les années précédentes, ce qui démontre que les conclusions de l'année 2020 sont malheureusement, et heureusement pour certains points, la résultante des conclusions qui auraient pu être posées sur les années précédentes si l'audit avait été diligenté.

Il précise que ce socle sera amené à évoluer en fonction de la législation et des besoins face à la réalité des constats qui seront faits.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 2 abstentions, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

07 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO précise dans un premier temps qu'il a présidé le CT dans l'attente de l'arrivée de Madame DENIZEAU à ce poste important, car il préside de fait le CHSCT.

Il explique que ce Rapport Social Unique (RSU) de la Ville est important car c'est un rapport de base. Il n'a jamais existé sous cette forme, c'est la première année qu'il est présenté. Il a été institué par le législateur selon une loi du 6 août 2019 dans le cadre de la transformation de la fonction publique. Ce RSU permet à la Commune d'avoir un outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Il permet en particulier d'apprécier la situation de la collectivité et de l'établissement public à la lumière des données sociales groupées sous plusieurs items. Ce rapport dresse le bilan des recrutements et des avancements, il présente des données relatives aux cas et conditions de recrutement, d'emploi des agents contractuels, il indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité ou l'établissement, et il rend compte des conditions dans lesquelles la collectivité respecte ses obligations en matière de droit syndical.

Il espère que ce rapport qui sera présenté chaque année sur les mêmes critères permettra à la Commune de construire l'évolution, les besoins, la stratégie à adopter au niveau du personnel, au niveau de son encadrement dans le cadre de ses compétences, dans le cadre de sa vie sociale, et bien évidemment au service des Garchois dans un principe de service public.

Mme DUMONT constate que ce rapport est établi au titre de l'année 2020 et que les indicateurs sont appréciés au 31 décembre 2020. Elle demande si la Commune a des informations ou des projections sur les 9 mois de l'année 2021.

Madame le Maire répond non car les bilans sur faits en année pleine.

Monsieur HERZOG indique que les indicateurs de ce rapport sont très intéressants pour mesurer ce qui se passe au niveau du personnel de la Ville. Ils approuvent cette démarche qui leur semble positive pour la Ville.

Ils notent cependant le recours toujours plus important aux contractuels qui sont le plus souvent des hommes, l'évolution professionnelle qui peut-être serait perfectible en accompagnement de carrière, le handicap où ils constatent un taux relativement faible qu'ils ont mesuré à 3,5 %, ils ont cependant noté une évolution et que la Commune se rapprochait du taux de 6 %. D'autre part, en ce qui concerne la prévention des risques professionnels, le bilan n'est pas très bon, par exemple le document de prévention n'a pas été mis à jour depuis 2004. La formation semble assez faible pour les catégories C, même s'il a noté qu'un effort serait fait pour tous à ce niveau-là. Enfin, pour tout ce qui est parité, égalité hommes-femmes, ils ont demandé aux services de la Mairie de leur fournir des chiffres qui semblent aller dans le bon sens.

Il termine en précisant que son groupe va voter ce rapport.

Madame BOSSET remercie pour le rapport présenté. Son groupe note toutefois qu'il ne s'agit ici que d'un rapport uniquement quantitatif qui ne reflète en rien les conditions de travail des agents de la collectivité et qui ne répond en rien à la question qu'elle a soulevée ici-même le 30 juin.

Ils restent sensibilisés par le bien-être au travail des agents de la collectivité et, selon leurs informations et selon les retours qu'ils continuent à recevoir, celui-ci ne s'est pas amélioré.

Ils continuent à soutenir les agents de la Mairie et renouvellent donc leur demande pour un véritable audit social effectué par un cabinet extérieur indépendant, afin d'évaluer de manière impartiale la situation.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

08 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT HARMONISATION DU TEMPS DE TRAVAIL À LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO et précise que ce sera à l'avenir Madame DENIZEAU qui présentera ces rapports concernant les ressources humaines.

Monsieur OLIVIERO explique que ce rapport concerne l'application de la loi du 6 août 2019 qui donne comme délai d'application le 1er janvier 2022 pour avoir une rationalisation et surtout une harmonisation du temps de travail entre toutes les communes afin d'éviter des disproportions d'une commune à l'autre. Toutes les communes doivent donc aborder le principe du temps de travail qui doit être harmonisé à 1 607 heures pour l'ensemble des agents de la fonction territoriale.

Il évoque le descriptif réalisé par le CT qui est assez concluant, puisque la Ville de Garches est conforme aux règles par rapport à la demande d'harmonisation du temps de travail. Il rappelle

qu'effectivement ils sont sur un principe quantitatif mais que c'est celui qui leur est demandé par la loi, la Commune s'est donc cadrée sur le principe législatif.

Il explique que le calcul du temps de travail se fait donc sur une année de 365 jours, il y a 52 week-ends non travaillés, donc 104 jours, 25 jours de congés annuels hors jours de fractionnement, et 8 jours fériés en moyenne par an admis sur le principe de l'harmonisation. Le temps de travail effectif s'établit donc à 228 jours, pour 7 h 30 de travail, soit au total 1 710 heures par an. Le principe qui en découle est que, pour arriver aux 1 607 heures, la Commune a adopté le principe des 14 jours de RTT qui sont appliqués au sein de la Ville et qui permettent d'aboutir dès maintenant au principe légal qui lui est demandé en termes d'harmonisation.

Il précise qu'il s'agit donc simplement de valider le travail qui a déjà été réalisé par l'ensemble des services sur cette partie quantitative.

Monsieur HERZOG indique que, bien avant les explications de Monsieur OLIVIERO, son groupe était un peu gêné par la formulation, notamment le fait de dire que tous les congés extra-légaux avaient été supprimés. D'autre part, ils pensaient que cette loi pouvait enlever une marge de manœuvre au Maire pour éventuellement accorder un jour de congé ou moduler le temps de travail de certains agents. Toutefois, après renseignements, ils ont compris qu'il y aurait peu de changements au niveau du temps de travail global pour la Ville, que le but était quand même de remettre plus d'égalité entre tous les agents, qu'il fallait donc le voir comme cela avec peut-être un travail d'explication à l'ensemble du personnel, et que globalement c'était quelque chose de positif. Il ajoute qu'ils voteront donc ce rapport.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 3 abstentions, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

09 CULTURE - SPORT

A) **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION À CONCLURE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE À L'ADHESION DU PASS+ ET AUTORISATION DONNEE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

B) **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE MINISTERE DE LA CULTURE RELATIVE À L'ADHESION AU PASS CULTURE ET AUTORISATION DONNEE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

C) **DELIBERATION PORTANT ADHESION AU DISPOSITIF « ECOLES ET COLLEGES AU CINEMA » ET AUTORISATION DONNEE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION ET ARRETER LES TARIFS**

Madame le Maire explique que ce rapport comporte 3 délibérations qui concernent l'activité culture et le sport. Il s'agit dans un premier temps de 2 conventions à conclure avec le Département : le Pass + (anciennement Pass 92), et le dispositif Ecole et Collège au Cinéma.

Le Pass + permet aux collégiens d'utiliser une dotation de 80 € par an portée à 100 € pour les élèves boursiers. Il s'est étendu à de nouvelles activités, les petits Garchois vont pouvoir notamment utiliser leur Pass + pour régler leurs places de cinéma et de spectacle au Centre Culturel Sidney Bechet.

En ce qui concerne le dispositif Ecole et Collège au cinéma, il a été instauré par l'État, les Ministères de l'Education Nationale, de la Culture et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Il permettra aux collégiens de pouvoir accéder à ce dispositif au sein du cinéma municipal.

Enfin, la troisième délibération concerne le Pass Culture qui est un dispositif strictement d'État et qui permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un crédit de 300 € utilisables pour leurs loisirs culturels, ils pourront gérer via leur smartphone les places de cinéma, de spectacle et toutes les offres culturelles municipales payantes.

Monsieur HERZOG indique que les jeunes peuvent avoir le Pass Culture une seule fois et qu'ils ont 2 ans pour dépenser la somme.

Madame le Maire confirme les propos de Monsieur HERZOG. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstentions, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

10 ENFANCE - PETITE ENFANCE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU DIAGNOSTIC, DU PLAN D'ACTION ET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE À CONCLURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) POUR LA PERIODE 2021-2022 ET AUTORISATION DONNEE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER complète dans un premier temps le rapport de Madame le Maire et indique que le programme Ecole et Cinéma est un vrai succès car 21 classes se sont déjà inscrites ce qui montre que les enseignants sont très preneurs de ce projet.

Elle continue avec le rapport et explique que le 30 juin dernier le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention territoriale pré-figurative pour 2021-2022 avec la Caf.

Elle rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la Petite enfance, la Jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap…

Au mois de juin, la signature de cette convention était conditionnée par la production par la Commune de documents spécifiques, et notamment un diagnostic de ses infrastructures, offres et besoins existants, mais aussi d'un plan d'action qui puisse répondre à cette démarche. Ce travail a été réalisé durant l'été par les services de la Mairie. Elle tient à remercier infiniment le service Education et Petite enfance, et plus particulièrement Madame RUFFAUX, Directrice du service, qui a produit un travail extrêmement complet et fastidieux pendant tout l'été.

Elle indique que le diagnostic et le plan d'action ont été communiqués aux élus, et souhaite simplement préciser que le plan d'action comprend les actions uniquement concernées par les aides financières éventuelles dans le cadre de cette Convention Territoriale Globale.

Elle ajoute que, dans un premier temps, cette convention concernera la Petite enfance, l'Education et la Jeunesse, et qu'un avenant courant 2022 permettra de l'élargir au domaine de l'action sociale, de l'aide au logement et à l'amélioration du cadre de vie.

Madame le Maire précise que ce dossier est la confirmation de la délibération qui a déjà été votée. Elle ajoute qu'ils doivent signer rapidement la convention, à savoir avant le 24 septembre.

Madame BOSSET indique que ce rapport et ses annexes sont très intéressants. Elle a découvert une allocation communale d'aide à l'emploi familial, apparemment sans conditions de ressources, et elle souhaite savoir combien de familles étaient concernées à Garches. Ensuite, sur l'annexe 8, page 17, concernant les 3 structures privées d'accueil de la Petite enfance, elle demande si elles bénéficient de cette convention territoriale. Et sa dernière question concerne l'annexe 9 qui mentionne dans les plans d'action « Ecolo Crèche », elle souhaiterait des précisions sur ce point.

Madame BAQUET répond qu'en ce qui concerne le nombre de familles concernées, elle va chercher l'information. Elle précise que cette allocation existe depuis une dizaine d'années, qu'elle est effectivement sans conditions de ressources, que son montant équivaut à 1 heure d'assistante maternelle par semaine, toutefois il faut que les familles qui en font la demande répondent à un certain nombre de conditions. Ils vont d'ailleurs réfléchir aux modalités d'obtention de cette allocation car l'une des conditions est que les familles fassent une demande de place en crèche qui doit leur être refusée, certaines familles font donc des fausses demandes. En ce qui concerne les crèches privées, elle ne pense pas qu'elles signent de convention avec la Caf.

Madame le Maire répond qu'en effet, pour l'instant, la première étape concerne les crèches publiques, et la seconde étape consistera à voir s'il est possible d'intégrer les crèches privées qui recevraient directement les aides et les financements de la Caf.

Madame BAQUET répond maintenant à la dernière question concernant les Ecolo Crèches. Elle indique que ce sera mis en place en 2022 et explique que c'est une démarche visant à mettre plus d'écologie dans les crèches. Cette démarche est d'ailleurs déjà engagée, elle concerne les produits d'entretien, la manière de faire le ménage, d'utiliser des produits beaucoup moins polluants, les meubles également. Cette démarche est en fait une démarche globale sur la manière de voir la gestion des crèches.

Madame le Maire précise que c'est une démarche qui va prendre quelques mois, voire 2 ans, et qui est déjà engagée par la Commune.

Monsieur HERZOG indique que son groupe approuve ce rapport d'autant plus qu'il peut constituer un apport financier non négligeable pour le budget de la Ville. Concernant le diagnostic, la répartition des équipements, pour la Petite enfance, page 14, il remarque qu'il y a toujours un manque criant de crèches dans le secteur Poincaré. Il leur semble que ce qui est fait est très bien pour la Petite enfance, bien pour le primaire, et que par contre pour les jeunes c'est un petit peu plus faible. Ils espèrent par exemple une meilleure prise en compte pour les adolescents en échec scolaire et pour ceux qui sont à risque et qui présentent de grosses difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Madame PONY-VIGIER précise qu'effectivement, dans le plan d'action, ne figurent que les actions qui peuvent souscrire à l'aide de la Caf dans le cadre de cette CTG, mais que ça ne reflète pas toutes les actions menées par la Commune sur le terrain, à savoir dans les crèches, les écoles et auprès des jeunes. Elle indique qu'ils ont demandé un agrément notamment de l'espace jeunes car la Commune a vraiment la volonté de les aider le plus possible.

Madame le Maire ajoute que c'est dans cet esprit que la Commune travaille aussi à la création d'une mission locale qui devrait également apporter une réponse aux jeunes en difficulté.

Madame BAQUET précise que la répartition géographique des crèches est un point qui ne leur a pas échappé et sur lequel la Commune travaille.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstentions, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

11 COMMERCE DE PROXIMITE - ARTISANAT

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE PREEMPTION D'UN LOCAL COMMERCIAL RUE ATHIME RUE DENOMME ANCIENNEMENT « AXA »

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAGITTERI.

Monsieur MAGITTERI tient dans un premier temps à féliciter et à souhaiter la bienvenue aux nouveaux commerçants sur la Ville. (Il demande à Monsieur MENEL de l'écouter lorsqu'il

parle). Il pense que tout le monde est unanime pour constater la dynamique mise en place sur la ville.
Il explique que les rapports n° 11 et 12 concernent deux propositions de campagne de la majorité et que ce ne sont plus seulement des propositions, ce sont des décisions et des actions de leur mandature. Il ajoute que ces actes sont importants pour le développement économique de la Ville.

Ce rapport n° 11 démontre à la fois une chronologie dans la méthode et une politique volontariste, active, pour préserver les commerces de proximité de la Ville. Protéger les commerçants, protéger les habitants, protéger la Ville, avec l'ensemble des moyens dont la Commune dispose. Protéger certes, mais développer également. Il fait remarquer la volonté de pouvoir, sur un emplacement idéalement situé sur la Ville, mettre en place une mesure politique et financière afin de pouvoir préempter ce lieu et ainsi volontairement le mettre à disposition d'une activité de commerce de proximité. Il ajoute que cela s'inscrit dans le périmètre de sauvegarde mis en place par la Commune au début de la mandature pour protéger justement les commerçants de la gare et du centre-ville.

Monsieur MENEL précise à Monsieur MAGITTERI qu'il l'écoutait, d'autant plus que c'est une délibération qu'il avait lui-même présentée en 2017. Il ajoute que Monsieur MAGITTERI a les mêmes travers que Madame le Maire, à savoir qu'il s'emporte d'emblée. Il lui demande d'arrêter d'être agressif.

Madame le Maire indique que cette délibération de 2017 a juste été précisée puisqu'elle était appliquée à l'ensemble du territoire communal et que, juridiquement, il fallait que la Commune soit dans un périmètre restreint.

Monsieur BURSTEIN demande ce que va devenir ce local.

Monsieur MAGITTERI répond que ce sera des fonds de commerce de proximité, il précise que la Commune a différentes pistes pour pouvoir y loger des commerçants.

Madame le Maire ajoute que cette opération sera une opération blanche pour la Ville, que le prix est le prix des Domaines, et qu'un commerçant attend déjà ce local. Elle met ce rapport aux voix. 3 abstentions, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

12 COMMERCE DE PROXIMITE - ARTISANAT

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION À CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « LA PLACE COWORKING » EN VUE DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE DE COWORKING « LA PLACE » DE LA VILLE DE GARCHES ET AUTORISATION DONNEE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAGITTERI.

Monsieur MAGITTERI explique que cette convention est la suite logique d'une initiative portée, dans un premier temps, par une association et reprise ensuite par la Mairie.

Compte tenu du succès de ce lieu, il faut désormais déléguer sa gestion et également son animation à une équipe capable de porter haut l'entrepreneuriat dans la Ville. La Commune a donc lancé un appel à candidature.
Ce projet est lié à l'entrepreneuriat et également à l'ouverture sur la culture. Le but est de faire un lieu respectueux et ambitieux pour la Ville, en entreprenant tout en respectant et en écoutant la culture.

Monsieur BURSTEIN demande des précisions concernant cette association.

Monsieur MAGITTERI explique que ce sont des coworkers qui utilisent le lieu, qui ont créé une association en ayant sollicité l'ensemble du coworking et ses utilisateurs, et qui portent haut et fort justement l'animation et l'utilisation de ce lieu. Il précise que la plupart sont là depuis le début et qu'ils connaissent donc parfaitement l'environnement.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstentions, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

13 FAMILLE, JEUNESSE ET SOLIDARITE

DELIBERATION PORTANT SUR LE SEJOUR EXTERNE ORGANISE PAR L'ECOLE DES SPORTS AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2022

Madame le Maire donne la parole à Monsieur KOCH-CHEVALIER.

Monsieur KOCH-CHEVALIER explique que cette délibération concerne un séjour à Courchevel 1550, appelé aujourd'hui Courchevel-Village, du samedi 26 février au 5 mars 2022, pour 52 enfants âgés de 9 à 18 ans : 32 enfants de 9 à 12 ans et 20 adolescents de 13 à 18 ans.

Il précise qu'il y aura 9 accompagnants, un directeur, 7 moniteurs et 1 assistante sanitaire et médicale. Le déplacement sera effectué en TGV jusqu'à Moûtiers. Il ajoute que ce séjour concerne uniquement des enfants Garchois et remporte toujours beaucoup de succès. Il souhaite maintenir les tarifs de 2020 puisque le déplacement n'a pas eu lieu l'an dernier.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstentions, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Elle donne maintenant la parole à **Monsieur MAIRE** afin qu'il donne quelques chiffres sur l'emploi à Garches.

Monsieur MAIRE précise que ce sont des informations de l'INSEE et de Pôle Emploi qu'il faut remettre dans les chiffres globaux et les grandes tendances sur la France.

Il explique que la situation de l'emploi s'est nettement améliorée depuis plusieurs trimestres et qu'elle continue à s'améliorer, contrairement à ce que beaucoup d'économistes avaient prévu puisqu'ils pensaient que la crise sanitaire aggraverait le chômage.

En ce qui concerne le territoire de l'Ile-de-France et des Hauts-de-Seine, les demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire ceux qui sont sans emploi, sont en diminution constante sur le trimestre et sur l'année. Par contre, la situation est plus contrastée pour les catégories B

et C, c'est-à-dire ceux qui sont en emploi mais en activité réduite courte et en activité réduite longue, où là une diminution sur le trimestre est constatée, mais une augmentation sur un an.

Il précise que cela correspond effectivement aux grandes tendances sur l'ensemble de la France. Il y a une nette amélioration de l'emploi d'une manière générale, mais c'est assez contrasté selon les secteurs, et notamment le secteur industriel et le secteur marchand qui n'ont toujours pas récupéré leurs emplois, alors que d'autres domaines comme la construction sont en nette progression. Selon les catégories professionnelles, les situations sont donc contrastées mais la tendance générale est bonne.

Il termine en indiquant que L'INSEE a annoncé qu'à la fin de l'année le taux de chômage devrait être de l'ordre de 8 %, sachant que l'objectif du gouvernement était de 16 % mais sans la crise sanitaire, ce qui est plutôt positif.

Madame le Maire indique qu'ils vont continuer ce Conseil Municipal avec les 2 rapports sur table qui ont été remis.

Rapports sur table

14 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « IMAGINE FOR MARGO »

Madame le Maire explique que cette association a été nommée ainsi en hommage à Margaux décédée à l'âge de 14 ans d'une tumeur au cerveau. Cette association mobilise autour de la cause du cancer des enfants et amène l'ensemble des participants à collecter des dons pour la recherche.

Au sein de la Commune, un groupe de Garchois s'est constitué depuis quelques années et il participera à la course contre le cancer organisée le 26 septembre prochain au Domaine de Saint-Cloud. Madame le Maire invite donc les élus à participer à cette course et à éventuellement verser des dons, ce qui est encore possible jusqu'au lendemain.

Ce groupe garchois a toujours fonctionné à une échelle amicale et familiale. Elle indique qu'elle a été sensibilisée par cette cause et qu'elle a donc souhaité que, cette année, la Ville puisse mettre ses moyens d'information et de communication à la disposition du groupe afin de permettre de développer sa notoriété, et parallèlement de s'associer au financement par une subvention.

Ce groupe garchois, qui est référencé sous le nom « Tanguy's groupe et Siméon », rend hommage à deux jeunes Garchois que beaucoup d'élus connaissent, qui sont décédés des suites d'un cancer. De nombreux autres Garchois ont rejoint le groupe suite aux permanences qu'il a tenues sur le Marché Saint-Louis, et ils sont maintenant plus de 140 participants pour cette course du 26 septembre.

La solidarité étant dans l'ADN de la Ville, Madame le Maire propose donc de soutenir leur démarche en versant une subvention de 15 € par membre du Tanguy's groupe et Siméon engagé dans cette course, avec un montant de subvention plafonné à 2 000 €.

Monsieur MENEL indique qu'il est toujours délicat de travailler sur un rapport sur table car ils ne peuvent pas en échanger ensemble au préalable, d'autant plus pour cette délibération qui

concerne des enfants gravement malades. Il ajoute qu'ils souscrivent totalement à la démarche car il leur paraît important de soutenir ce groupe. Il indique cependant que d'autres associations ayant le même type de projet vont se monter et solliciteront également des subventions, la Commune devra alors décider à laquelle elle accordera des subventions sans faire de favoritisme.
Madame le Maire est consciente que beaucoup d'associations ont de nobles causes mais ce qui lui a semblé important est que ce groupe-là concerne des familles garchoises et que ce sont des Garchois qui participent à cette levée de fonds pour aider la recherche sur les cancers pédiatriques. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstentions, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

15 VERSEMENT D'UNE DONATION FLECHEE À LA FONDATION ASSISTANCE PUBLIQUE hôpitaux DE PARIS

Madame le Maire indique qu'elle a été sollicitée par le Professeur Sandrine DELTOUR, Professeur des universités, praticienne hospitalière, qui a obtenu l'ouverture d'une unité neuro-vasculaire sur le site de l'hôpital de Garches dont la fermeture était pourtant annoncée depuis 2017. Elle indique que cette ouverture est une bonne nouvelle car elle répond à un manque flagrant de ce type de service dans le Département.

Elle explique qu'une unité neuro-vasculaire concerne toutes les personnes qui sont notamment sujettes à un AVC, et comme tout le monde le sait, la rapidité d'intervention est capitale pour échapper à cette pathologie. Elle ajoute qu'en outre la Ville est dotée d'un SMUR localisé au sein de l'hôpital.

L'équipe médicale sera composée du Professeur DELTOUR, de 3 praticiens hospitaliers, d'un chef de clinique assistant, et de 3 internes. Le site présente tous les éléments nécessaires à un beau plateau technique.

L'ouverture de ce service est donc un espoir pour la Ville car en 2017 la fermeture de cet hôpital était envisagée en raison du coût trop important de construction d'un nouvel hôpital sur le site. Elle indique qu'il y a un manque de visibilité car le déménagement prévu en 2024 a été repoussé en 2026, puis en 2028, et aujourd'hui en 2029, en outre le budget a été multiplié par 3 depuis 2017.

Elle explique que lorsqu'elle a été convoquée par le Professeur DELTOUR, celle-ci lui a demandé un soutien financier afin d'offrir des conditions d'accueil pour le personnel, pour les patients et leurs familles, car l'APHP ne leur donne pas les moyens d'équiper convenablement ce service.

Madame le Maire étant consciente que cela ne rentre pas dans les compétences de la Ville, elle propose donc cette donation à l'APHP afin de faire un geste politique. En effet c'est pour elle l'occasion de manifester concrètement un soutien au personnel soignant ainsi qu'à l'hôpital de la Ville. Elle précise que cette donation est fléchée car elle est directement affectée à cette unité neuro-vasculaire.

Monsieur HERZOG demande pourquoi ce serait une donation plutôt qu'une subvention.

Madame le Maire répond que cela passe par une fondation et qu'il n'est donc pas possible de voter une subvention. Après renseignements, il lui a été indiqué que la forme juridique adéquate était donc la donation à la Fondation Hôpitaux de Paris, donation qui est fléchée directement à cette unité neuro-vasculaire.

Monsieur MENEL rappelle que le rapport sur table est délicat car il n'est pas possible d'y réfléchir en amont. Il indique que le geste est beau, mais qu'il lui paraît invraisemblable, voire honteux, de la part de l'État et de l'APHP, de mettre un service en place et de ne pas avoir les armoires, les chaises et les tables, ce qui est totalement ubuesque. Il lui semble que l'APHP aurait pu trouver sans aucun problème 10 000 € pour acheter du mobilier, en appelant par exemple la presse. Il indique qu'ils ne voteront pas contre car la santé est un problème important, mais que ce n'est pas le rôle de la Commune de faire une donation de 10 000 €. Il demande à ce qu'ils soient tenus au courant des sommes allouées et de la destination, quitte à aller les voir sur place. Il propose de faire un appel via les réseaux sociaux pour recevoir des armoires, des tables et des chaises, et ils s'organisent tous ensemble pour les emmener à l'hôpital Poincaré.

Madame le Maire indique que le rapport mentionne les chiffres des besoins qui s'élevaient à 19 200 €, et que la Commune propose donc une donation d'un montant de 10 000 €. Elle précise que les hôpitaux sont dans une situation pitoyable et que c'est un long héritage car les lits ont été fermés au fil des années. Cependant, si cette donation de 10 000 € à la Fondation APHP est votée, elle en fera une communication afin d'interpeller l'APHP. Elle rappelle que cette démarche est une démarche politique. Elle met ce rapport aux voix. 5 abstentions, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire indique que le Conseil Municipal est terminé. Elle précise que la date de la prochaine séance sera le 1er décembre 2021 et que les commissions se réuniront les 15, 16 et 17 novembre 2021. Elle lève la séance et donne la parole à Madame DUMONT.

Madame DUMONT indique qu'elle a une intervention à faire et une question à poser.

Madame le Maire indique à Madame DUMONT que, selon la procédure, elle doit communiquer les questions qu'elle souhaite poser 2 jours avant la séance du Conseil Municipal. Elle lui donne cependant la parole car tout le monde est impatient de connaître les raisons de sa sortie de la majorité.

Madame DUMONT explique que, désireuse de s'investir au service de Garches et de ses habitants, elle est entrée au Conseil Municipal en 2014 dans l'équipe de Jacques GAUTIER. Elle y a découvert l'aventure municipale dans un climat d'écoute et de bienveillance. En 2020, elle a souhaité poursuivre cet engagement sur la liste de Jeanne BECART, qu'elle remercie ici de sa confiance. Pour autant, siéger au sein d'une majorité n'a jamais signifié pour elle faire aveuglément allégeance et abdiquer tout discernement et toute liberté. Or, depuis 18 mois, force est de constater que, préoccupée par l'idée de moderniser quoi qu'il en coûte la Ville, la majorité a été amenée à prendre des décisions qui ne sont pas prioritairement dans l'intérêt des Garchois. Madame BECART a récemment communiqué à sa majorité un bilan des actions menées depuis son élection. Dans un inventaire à la Prévert sont mentionnés pêle-mêle le dispositif « Voisins Solidaires » né de l'initiative privée de quelques Garchois très investis, l'installation d'une onglerie, ou encore des décisions qui relèvent de la gestion courante d'une commune comme, par exemple, le recrutement d'un nouveau DGS. D'autres décisions restent très contestables, comme le changement de normes comptables imposé malgré de nombreuses mises en garde et qui n'apporte rien en termes de gestion et d'information pour les élus et la population, alors

qu'il se montre très lourd à mettre en place et potentiellement coûteux. Ce constat l'a donc amenée, dans un souci de cohérence avec ses valeurs et le sens de son engagement, à quitter la majorité municipale pour siéger désormais en tant que conseillère non-inscrite. Elle assure Madame le Maire et ses collègues que sa détermination à servir le bien commun reste intacte.

(Applaudissements)

Madame le Maire indique à Madame DUMONT qu'elle lui souhaite du plaisir en tant que non-inscrite pour participer à l'action de la Ville, car ce sera quand même beaucoup plus compliqué. Elle lui souhaite « bon vent ».

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,
Solène ALLANIC